

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 19-DCM-DGS-027

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 25 MARS 2019 à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT - Denis CHAMBI - Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS - Viviane TIAR - Dominique ROLLAND - Josiane SICCARDI - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Agnès MOSCARDINI - Olivier DURAND - François MEURIER.

POUVOIRS : Nicole ROUX à Magali VINCENT - Céline PRATI-AIGUIER à Paul MOUROT - Pascal CAMPENS à Hervé STASSINOS - Bérénice BONNAL à Valérie RIALLAND - Jean-Marc ILLICH à Agnès BIASUTTO - Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Le Maire

ABSENTS : Valérie AUBRY - Stéphane BELTRA

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

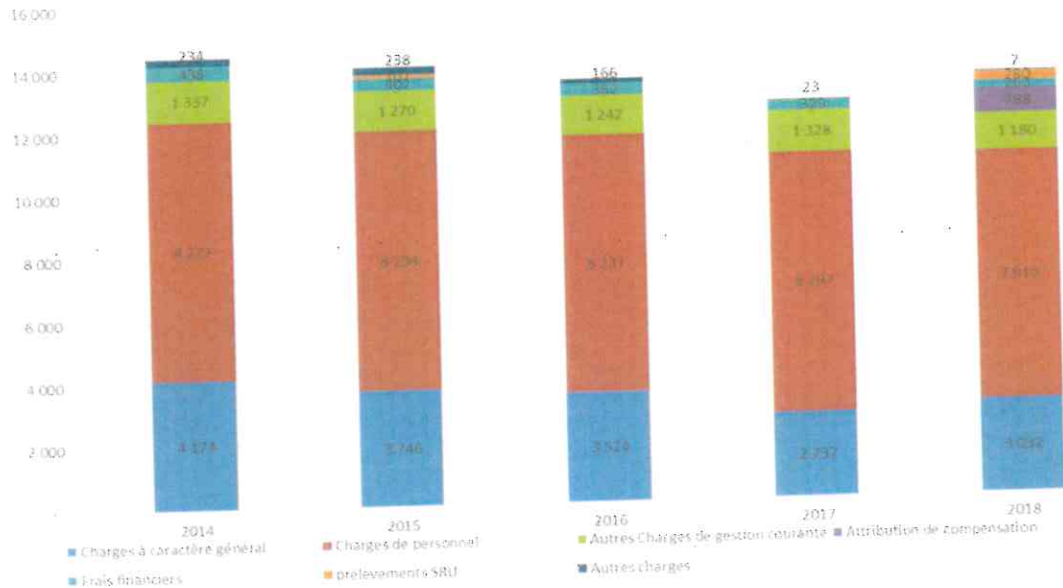
Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du Compte Administratif 2018.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 16 080 294,35 € (+12,2% par rapport à 2017) et les recettes totales de fonctionnement à 16 845 337,27 € (+10,4%), soit un résultat comptable de 765 042,92 €. Les dépenses réelles sont de 13 459 315,21 € :



Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 3 031 737,54 €. Ce poste comprend pour 600 586,12 € les charges exécutées pour le compte de la Métropole dans le cadre des conventions de gestion transitoire.

Les frais de personnel (012) sont en nette diminution et s'établissent à 7 910 308,69 €. Cette somme comprend pour 1 179 517,08 €, le paiement des salaires des agents concernés par le périmètre des compétences transférées à TPM.

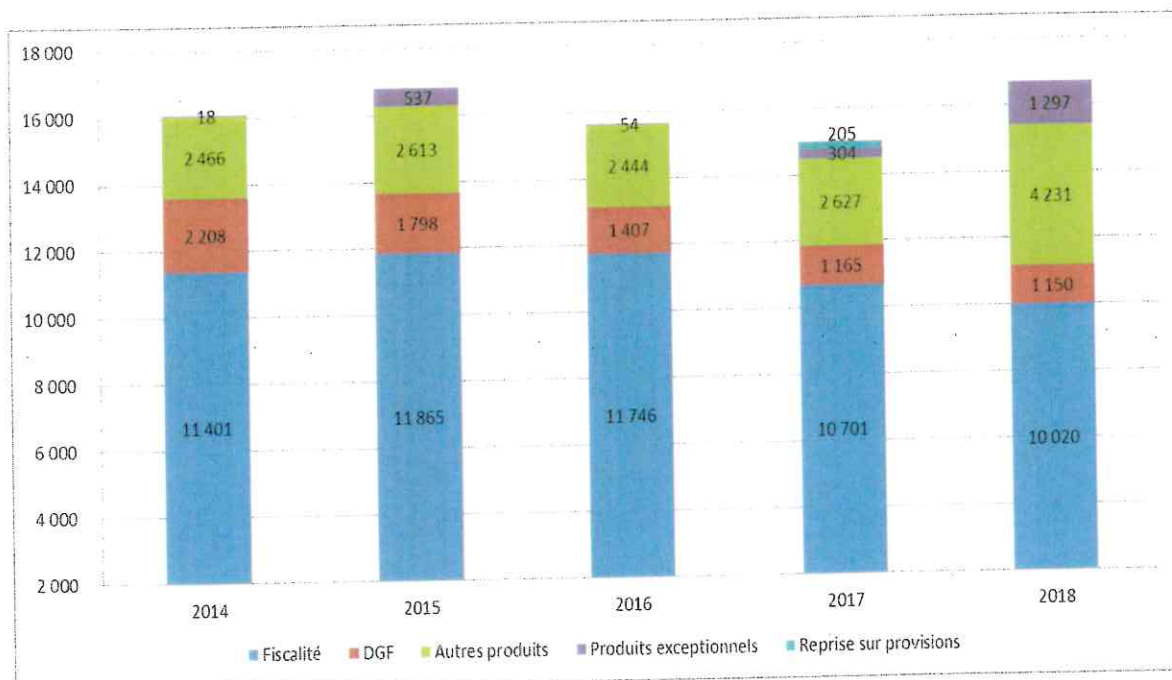
Les autres charges de gestion courante (65) s'élèvent à 1 179 890,60 €. Il s'agit du paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux. Ces charges comprennent la deuxième partie de l'annulation partielle des deux titres exécutoires qui avaient été émis en 2012 par la commune, dans le cadre du PAE de la Mounine pour plus de 200 000 €.

Les charges financières (66) s'élèvent à 263 071,43 €.

Les atténuations de produits (014) se montent à 1 068 134,50 €. Ils comprennent notamment l'attribution de compensation versée à TPM pour 788 245,28 € ainsi que la pénalité SRU pour 279 517,69 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 697 316,83 € :



Les Produits des services (70) s'élèvent à 2 862 847,66 € contre 1 176 114,95 € en 2017. L'augmentation en 2018 est due aux remboursements par TPM, des charges supportées par la commune dans le cadre de la convention de gestion transitoire pour 1 780 103,20 €.

Les impôts et taxes (73)

La baisse de ce chapitre budgétaire en 2018 s'explique par l'attribution de compensation versée par TPM ramenée à 0 € suite aux transferts de charges induits par le passage en Métropole. Le produit des 3 taxes ménages est en augmentation de 1,3% à 8 572 718 €. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de 28% à 835 842,73 €. Les autres ressources de ce chapitre (FPIC, DSC, ...) sont stables.

Les Dotations et participations (74)

Ce poste s'établit à 2 111 329,20 € contre 2 069 015,32€ en 2017. Il comprend notamment la DGF, les allocations compensatrices ainsi que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au titre de la prestation sociale ordinaire (PSO) pour la petite enfance et la jeunesse.

Les produits exceptionnels (77) s'élèvent à 1 296 569,42 € correspondant pour l'essentiel à la cession du terrain le Léap à la SAGEM en vue de la réalisation d'une opération de logements mixtes.

L'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 s'établit à 7 601 705,16 €, ramené à 736 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 893 €. Un nouvel emprunt de 700 000 € a été contracté et un emprunt de 500 000 € a été refinancé, permettant de diviser par 2 les frais financiers.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent 5 130 857,69 € dont 1 317 108,74 € de remboursement d'emprunts. Les travaux en régie réalisés par les services municipaux s'élèvent à 148 020,44 €.

140 586,54 € ont été consacrés aux **études (20)** concernant les aménagements urbains, nos équipements (structure, désamiantage...) ainsi que divers diagnostics géologiques et hydrauliques.

Les **subventions d'équipement versées (204)** s'établissent à 1 137 791,00 €. Elles se composent du versement de deux subventions dans le cadre d'opérations de logements sociaux pour 300 000 € (Le Léap) et 400 000 € (Pin de Galle). Ce chapitre comprend également l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM pour 437 791 €.

Les **immobilisations corporelles (21)** s'élèvent à 899 126,91 €. Il s'agit notamment de l'acquisition des futurs locaux de la police municipale, de l'implantation de la vidéo protection, de divers travaux de voiries, de l'achat de véhicules neufs et de l'entretien et de l'équipement des bâtiments communaux.

Les **immobilisations en cours (23)** enregistrent pour 693 710,31 € les avances faites à la SAGEP pour la reconstruction du Centre Technique Municipal (420 000€) et la construction du nouveau pôle culturel (273 710,31€).

Les 867 303,60€ enregistrés au **compte 4581** correspondent aux investissements réalisés pour le compte de la Métropole sur les compétences transférées.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 297 054,12 € et sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 630 000 €, des subventions d'investissement (194 308,20€), du FCTVA (236 809 €), de la taxe d'aménagement (156 164,06€), des emprunts pour 1 200 000 € ainsi que du remboursement par TPM des opérations menées pour son compte.

Le résultat d'exécution

Le budget principal présente un excédent brut de clôture de 2 910 263,00 € (après intégration du résultat du budget annexe de l'eau) et un excédent net, c'est-à-dire incluant les restes à réaliser, de 3 691 225,18 €.

CA 2018	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 868 997,14 €	2 948 934,40 €	2 079 937,26 €
Affectation du résultat à l'investissement		630 000,00 €	630 000,00 €
Résultat de l'exercice	639 155,13 €	765 042,92 €	1 404 198,05 €
Résultat brut de clôture	- 229 842,01 €	3 140 105,01 €	2 910 263,00 €
Solde des restes à réaliser	780 962,18 €		780 962,18 €
Résultat net de Cloture	551 120,17 €	3 140 105,01 €	3 691 225,18 €

+ intégration du résultat du budget annexe de l'Eau pour 56 127,69 euros

Budget annexe de la Régie des transports routiers

En 2018, la régie des transports a fait l'acquisition d'un nouveau bus pour 105 000 €.

CA 2018	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	203 025,95 €	35 164,78 €	238 190,73 €
Affectation du résultat à l'investissement	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 84 017,54 €	10 599,07 €	- 73 418,47 €
Résultat brut de clôture	119 008,41 €	45 763,85 €	164 772,26 €
Solde des restes à réaliser	- €		- €
Résultat net de Cloture	119 008,41 €	45 763,85 €	164 772,26 €

Annexe :

- comptes administratifs 2018

- *M. Christian GARNIER, 1^{er} Adjoint, assure la présidence de la séance. M. Le Maire s'étant retiré.*

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE.

23 voix POUR

7 voix CONTRE (Frédéric FIORE – Jennifer DELI - Yves PARENT – Oliver DURAND – Agnès MOSCARDINI – Nicole VACCA - François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
 Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.